

SEANCE DU LUNDI 15 JANVIER 2018**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 11 janvier 2018

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Gérard BEGUIER, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, Pascale CHERBONNIER, Sophie DUBOIS, René GALEA, Fanny HERMANGE, Valérie JOLIVEL, Michel JEZY, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN, Chantal ROBERT, Monica VISINONI.

Absents excusés : Messieurs Serge BLAISON qui a donné pouvoir à Jany BOUVARD
Alain BERNARD.

Madame Claire OLLIVIER a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal se tient dans la nouvelle salle. Monsieur Charles POULAIN, premier Adjoint, fait part de ses remerciements auprès des agents administratifs, de tous leurs efforts fournis lors du départ de Corinne BOUTIN. Il remercie également Claire OLLIVIER, Fanny HERMANGE pour leur aide au service paies, Jany BOUVARD au service des marchés publics, Brigitte PIOT pour le classement et Muriel CHARBONNIER pour la rédaction des comptes rendus des diverses commissions.

Monsieur Charles POULAIN demande à l'occasion de cette nouvelle année 2018, une bonne entente, de la concorde entre les élus et entre le personnel afin d'avancer ensemble.

1- **Compte-rendu du Conseil municipal du 11/12/2017 :**

Une observation page 6 erreur de frappe « un meuble ».

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2- **Compte-rendu de la commission Urbanisme du 19 décembre 2017**

Dossiers déposés en mairie

CERTIFICATS D'URBANISME

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Type de CU	Avis
CU 037 079 17 D 0060	Rue de Beauregard	Uc	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0061	19 rue de Bellevue	Uc	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0062	Les Buissonnets/ Beigneux La Chevrolrière/les Vials	N	a	Favorable –zone Limite de bruit
CU 037 079 17 D 0063	Les Fillettes Les Ormeaux	N	a	Favorable

CU 037 079 17 D 0064	Les Coupillères Les Basses La Guibardrie	N	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0065	24 rue des Hauts de Vaux	Uc	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0066	La Fosse aux Loups	Uc	a	Favorable

DECLARATIONS PREALABLES

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 17 D0045	34 rue de la Vallée de Mesvres	A	Clôture	Favorable

PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 15 D00011- M021	30 rue des Hauts de Vaux	Uc	Suppression du projet d'extension de la maison individuelle	Favorable
037 079 17 D0027	La Fosse aux Loups	Uc	Maison individuelle avec garage	Favorable
037 079 17 D0028	1 rue des Hauts de Vaux	Uc+ N	Construction d'un bâtiment faisant la jonction entre les deux existants	Favorable sous réserve ABF

PERMIS DE DEMOLIR

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
PD 037 079 17 D0001	1 rue des Hauts de Vaux	Uc+N	Démolition de hangars	Favorable

DPU

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
45/2017	Rue de Beauregard	Uc	Droit non requis
46/2017	19 rue de Bellevue	Uc	Droit non requis
47/2017	24 rue des Hauts de Vaux	Uc	Droit non requis
48/2017	La Fosse aux Loups	Uc	Droit non requis

3 – Compte rendu de la commission Scolaire du 20 décembre 2017

1- Organisation de la semaine scolaire

L'organisation pour la semaine scolaire 2018-2019 reste bien floue car le gouvernement n'a pas encore statué sur la conservation de l'aide financière pour les N.A.P (Nouvelles Activités Péri scolaires):

La question est : restons-nous à 4 jours ½ ou revenons-nous à 4 jours ?

Si nous basculons sur les 4 jours, les horaires d'école et des services péri-scolaires seront à revoir.

Plusieurs paramètres entrent en jeu :

- Contrainte du bus scolaire ; en fonction des changements d'horaire, nous ferons une demande au Conseil Régional

- Risque de fermeture de classe dû à la baisse des effectifs. Nous serons peut-être fixés en janvier, sinon ce sera à la rentrée scolaire 2018-2019.

Cette information, amène à une autre question : si, il y a fermeture de classe, ne serait-ce pas mieux de réunir les deux lieux en concentrant le R.P.I. sur l'école de Civray-de-Touraine ?

Fabienne THUISSARD (directrice groupe scolaire Civray-de-Touraine) et Erika GEOFFROY directrice école de Chenonceaux) pensent que pédagogiquement ce serait mieux.

Maryse COUILLARD -maire de Chenonceaux- nous informe que des travaux doivent se faire à l'école dans le cadre des normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Maryse COUILLARD rappelle que le devenir du R.P.I. incombe à chacune des mairies.

Charles POULAIN informe que pour des questions d'organisation, la municipalité ne souhaite pas réduire la pause méridienne.

Après plusieurs échanges et réflexions, la majorité de la commission souhaiterait rester sur une semaine de 4 jours ½.

Du côté de la commune de Civray-de-Touraine, nous nous demandons si nous ne pourrions pas proposer une garderie améliorée à la place des N.A.P. Il faut étudier et voir ce qui peut se faire.

Il est à noter que si nous repassons à la semaine de 4 jours, nous voudrions proposer une possibilité d'accueil de loisirs le mercredi.

Il faudrait pour cela étudier le coût de la mise en place d'un ALSH par rapport à une garderie améliorée.

Nos réflexions se tarissent vite car il reste encore plusieurs inconnues. La seule qui doit rester à l'esprit de tous est le bien-être des enfants.

2- Appel d'offres restauration scolaire

Le premier questionnaire de l'ADAC-CAUE est rempli ; avec demande de privilégier un approvisionnement local. L'appel d'offre va être lancé.

3- Questions diverses

Fanny HERMANGE remercie Fabienne THUISSARD pour sa participation avec les enfants lors de la commémoration du 11 novembre (chant de la Marseillaise).

4- Compte rendu de la commission ERPA –PADD du 06 janvier 2018

1- ERPA (Espace Récréatif de Plein Air)

L'objet de la réunion se porte sur l'espace végétalisé de l'ERPA. Nous devons définir nos besoins exacts pour donner un cahier des charges aux trois entreprises interrogées pour les espaces verts (pour rappel LANTANA, Jérôme PAYSAGES et Amboise PAYSAGES)

Fanny HERMANGE nous informe :

- lundi 8 janvier : début des travaux de désamiantage. Il faut compter 2 semaines ½ de travail.
- lundi 15 janvier : intervention de R.T.C. pour la canalisation
- Février : intervention de l'entreprise Henot pour la démolition

Elle indique que la clôture du fond de la parcelle doit être démontée par le service technique pour permettre à l'entreprise RTC de poursuivre son travail. Après démolition du bâtiment, elle sera reposée au même endroit en rallongeant sur la partie démolie. La clôture qui longe la rue Nationale sera

partiellement démontée. Des plots seront posés à chaque place de parking afin qu'aucun véhicule n'entre ou ne sorte directement sur la route départementale. L'entrée et la sortie sera d'une largeur de 8 mètres. Elles se feront où se situe le portail actuellement, voire un peu décalé de façon à ce qu'il y ait autant de place de parking à droite comme à gauche de ce passage. Le portail sera démonté. Les places de parking seront matérialisées. L'abri bus sera réimplanté au même endroit qu'auparavant. Le terrain sera clôturé en limite de propriété voisine, mais après la pose de l'ERPA. L'équipe technique réutilisera le grillage de la clôture démontée de la rue Nationale.

Pour l'espace végétalisé, une haie sera implantée devant l'ERPA. Un ou deux bancs vont être choisis et posés sur cet espace qui va être fleuri selon le choix de l'entreprise retenue. Les essences seront sélectionnées selon leur entretien de façon à ne pas augmenter la charge de travail du service technique. Un espace végétalisé sera situé également tous les 4 à 5 places de parking.

Fanny HERMANGE se charge de contacter les entreprises qui interviendront au printemps et surtout après la pose de l'ERPA.

2 PADD (Plan d'Aménagement Développement Durable)

Fanny HERMANGE explique que le PADD est terminé et qu'il est nécessaire de délibérer sur ce dernier.

Elle rappelle qu'un envoi par messagerie de ce PADD a été fait à tout le Conseil Municipal et des réunions portées sur ce thème ont eu lieu en mairie de Civray-de-Touraine et notamment la dernière en date du jeudi 11 janvier 2018. Des réunions publiques se sont déroulées à La Croix-en-Touraine, à Athée-sur-Cher ainsi qu'à Epeigné-les-Bois les 14 et 15 novembre dernier.

Elle rappelle à tout le Conseil Municipal l'historique du PADD et du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

Elle précise que par délibération en date du 24 septembre 2015, le Conseil Communautaire a sollicité le transfert volontaire par ses communes membres de la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales » au bénéfice de la CCBVC afin de bénéficier de l'article 13 de la loi du 20 décembre 2014.

Ce transfert de compétence a reçu l'avis favorable à l'unanimité des conseils municipaux des communes membres.

Par un arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2015, les statuts de la CCBVC ont été modifiés pour y intégrer la compétence « Plan local d'urbanisme, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales ».

La Conseil Communautaire a donc prescrit le 17 décembre 2015 l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) pour l'ensemble de son territoire.

Dans le cadre de cette élaboration, différentes phases sont prévues dont celle d'un débat sur les orientations générales exprimées dans le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**. **Ce document est l'outil clé pour la mise en œuvre de notre projet de territoire.**

Ainsi, en concertation avec les élus membres du COPIL PLUi, nous avons rédigé un projet de PADD. Celui-ci a été présenté aux Personnes Publiques Associées (PPA) ainsi qu'à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) le 12 octobre 2017. Il a été également présenté lors de la Conférence Intercommunale des Maires du 19 octobre 2017.

Le projet de PADD a ensuite été modifié pour prendre en considération les remarques faites lors de ces différentes présentations.

Préalablement à son débat en Conseil Communautaire, les orientations générales figurant dans ce document doivent faire l'objet d'un débat au sein de chaque conseil municipal.

C'est dans ce cadre qu'elle présente quelques éléments de synthèse relatifs à la procédure et au PADD en question et notamment le rappel de ce qu'est un PLUi et les différentes phases réalisées.

- **ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)**

Le PLUi, qu'est-ce que c'est ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme commun à l'échelle de la communauté de communes en lieu et place des PLU communaux actuels. Il établit le projet et la stratégie de développement et d'aménagement du territoire.

Tout comme les PLU communaux, le PLUi sera opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, lotissements...).

L'élaboration du PLUi s'appuie sur un projet intercommunal construit par les élus, en association avec l'Etat et les partenaires institutionnels et en concertation avec la population.

Il intègre des objectifs en faveur :

- De l'évolution du parc de logements,
- De l'offre économique (parc d'activité, immeubles d'entreprises, ...),
- De l'aménagement touristique,
- De la valorisation de l'environnement, du patrimoine et des paysages,
- Du développement des activités agricoles,
- Des mobilités et des équipements.

- **LES GRANDES ETAPES JUSQU'A CE JOUR :**

PHASE 1 : Le Diagnostic

La première phase du PLUi s'est achevée début 2017. Avec elle, un certain nombre de constats ont été tirés, et ont permis de définir les enjeux majeurs pour le devenir du Blérois.

Depuis le 1er septembre 2017, une exposition est à disposition du public au siège de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher afin de présenter le Diagnostic du territoire réalisé lors de cette première phase de la procédure.

PHASE 2 : Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD est le document politique du PLUi. Il définit les grandes orientations choisies pour le devenir de Bléré-Val de Cher. Il porte la stratégie et justifie les choix de développement du territoire pour les 10 à 15 années à venir.

Le PADD propose une vision d'avenir pour le territoire et définit une stratégie d'aménagement et d'urbanisme adaptée aux points forts et aux éléments d'amélioration identifiés par le diagnostic. Il concilie les enjeux économiques, sociaux et environnementaux dans une démarche de développement réfléchi et durable. De par sa vision à long terme, il répond localement aux grandes problématiques d'aujourd'hui : changements économiques, évolution de la population, transition énergétique, préservation des espaces agricoles et forestiers etc...

En l'occurrence, le PLUi que nous sommes en train de construire a pour ambition : d'affirmer et de proposer un **projet de développement économique et un cadre de vie alternatif en connexion assumée avec la dynamique métropolitaine.**

Pour ce faire, 3 grandes orientations stratégiques vont structurer le projet, et ce en vue d'affirmer le positionnement spécifique de la CCBVC. Ce sont ces trois grandes orientations qui sont reprises dans le projet de PADD en cours d'élaboration.

Et c'est sur ces trois grandes orientations que les conseils municipaux, puis le conseil communautaire, doivent débattre :

- 1. Le Val de Cher comme pôle touristique et patrimonial singulier**
- 2. Une qualité de vie qui s'appuie sur des liens de proximité**
- 3. Des complémentarités et des synergies entre espaces et filières pour accroître leur valeur mutuelle**

Elle explique, également, suite à la question posée que la zone 2 AU située à la « la Fosse aux loups » devient caduque (+ 10 ans).

Le PADD sera à l'ordre du jour du conseil communautaire du jeudi 25 janvier prochain.

Les élus municipaux n'ayant pas d'autres remarques, Fanny HERMANGE les remercie et clôture le débat sur les orientations générales du PADD du PLUi.

La tenue de ce débat est formalisée par délibération.

La délibération sera transmise au Préfet et à la Communauté de Communes de Bléré-Val de Cher. Elle sera affichée en mairie pour une durée d'un mois.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuve la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher et ses orientations générales.

5- Compte rendu de la commission Bâtiments du 9 janvier 2018

Salle Jacques Villeret

Suite à l'entrevue avec l'ADAC, celle-ci nous propose de rencontrer ALEC37 (Agence Locale Energie et Climat) afin de faire un diagnostic énergétique. L'entreprise sera contactée afin de connaître leur mission et le coût.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent l'étude de la salle J.Villeret

Local AMAP

Un devis sera demandé pour la pose d'une boite à clef pour plus de commodité avec les 40 intervenants de l'association.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de la boite à clef.

Des travaux d'isolation et électrique sont à prévoir et il faudra également demander à Monsieur le Curé de créer un couloir dans la sacristie pour accéder aux toilettes et lavabo.

Local chai location

L'ANDVE (Association Nouvelle de Vivre Ensemble) est intéressée pour louer le local industriel du chai

Le loyer sera révisé à 600 € au lieu de 695 € - 1 mois de loyer gratuit – achat de la peinture à la charge de la commune et les travaux seront réalisés par l'association

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de louer à l'ANDVE sous les conditions ci-dessus.

Travaux en cours

Le logement de l'école est loué. La ligne téléphonique sera mise en service et pris en charge par la commune, déduit du prochain loyer.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent tout pouvoir pour la signature du bail.

Recontacter l'architecte concernant certains litiges avec les entreprises TEILLARD et VACHER

Travaux à venir : mains courantes escalier mairie, détecteur de présence escaliers cave et 1^{er} étage.

Questions diverses

- Planifier l'entretien du patrimoine (puits et autres) plus régulièrement-
- Le coût du camping suite au vandalisme est de 6.308,02 € dont 1.577 € de vétusté à la charge de la commune.

6 Compte rendu de la commission Personnel du 10/01/2018

Cette réunion consistait à faire un tour de table pour une présentation générale auprès de Madame TUAL Sabine, secrétaire générale depuis le 2 janvier 2018.

Un organigramme avec photos de chaque agent sera mis en place très prochainement mentionnant leur fonction, grade et temps horaire de travail.

Il est rappelé que chaque agent en cas de souci devra se référer à Madame TUAL Sabine pendant son temps de travail et en dehors de celui-ci se rapprocher des élus.

Il est rappelé que la formation sur l'utilisation du défibrillateur se déroulera mercredi 17/01/2018 de 9h00 à 10h30 et que les élus y sont également conviés.

7 Délibérations communales

➤ **Tableau des effectifs**

En raison de l'évolution de la structure communale et des tâches afférentes à chacun des emplois à pourvoir ou pourvu, il s'avère nécessaire d'établir le tableau des emplois de la commune au 01/01/2018.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la mise à jour du tableau des effectifs.

➤ **Dissolution SICALA**

Suite à l'arrêté préfectoral n°17-186 en date du 22 décembre 2017 portant fin des compétences du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et ses Affluents au 1^{er} janvier 2018, les membres du Conseil Municipal doivent se prononcer sur les décisions suivantes :

- Sortir de l'actif du SICALA les biens sans valeur et procéder à la rédaction de certificats de réforme
- Accepter le principe de répartition équitable de la trésorerie constatée à la date de dissolution du SICALA entre toutes les collectivités membres du SICALA au prorata de la population totale INSEE au 1^{er} janvier 2017 de chacune d'entre elles.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent la dissolution du SICALA sous les conditions décrites ci-dessus.

➤ **Frais restauration scolaire Chenonceaux**

Jany BOUVARD rappelle aux membres du Conseil Municipal que des élèves domiciliés à Chenonceaux sont scolarisés dans le cadre du regroupement pédagogique et qu'il y a lieu d'actualiser la participation financière pour l'année 2016/2017.

23 enfants de Chenonceaux à 2.40 € coût journalier (recettes – dépenses de fonctionnement) sur 140 jours de cantine, soit un montant de 7.728 €.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent d'actualiser la participation financière pour l'année 2016/2017 et un titre sera émis pour un montant de 7.728 €

➤ **Subvention voyage classe verte**

Charles Poulain fait part aux membres du Conseil Municipal de voter la subvention pour la classe découverte à Super Besse du 12 au 16/02/2018, sur une base de 110 € par enfants, soit 41 pour la commune de Civray-de-Touraine- 3 sur la commune de Chenonceaux et 5 hors commune.

La commune de Civray-de-Touraine prendra à sa charge les 41 enfants ainsi que 3 enfants hors commune afin de partager les frais avec la commune de Chenonceaux, soit un total à notre charge de 44 enfants.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de comptabiliser les 3 enfants hors commune avec les 41 enfants de notre commune, et dit qu'il y a lieu d'inscrire au BP 2018 la somme de 4.840 € en dépenses de fonctionnement.

➤ **Délibération achat parcelle ZE 43 c**

René GALEA fait part aux membres du Conseil Municipal de l'achat de la parcelle ZE 43 c aux Consorts LOURS pour 1€ symbolique afin de pouvoir installer une réserve incendie souple.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal, acceptent l'achat de ladite parcelle à 1€ symbolique en précisant dans la délibération que les frais de notaire seront à la charge de la commune.

➤ **Délibération entre le Syndicat des eaux et la commune**

René GALEA fait part aux membres du Conseil Municipal de prendre une convention entre les deux parties afin de régulariser le passage de la conduite d'eau sous le Cher, il s'avère que le forage ressort sous la réserve incendie située sur le camping municipal, parcelle ZW001.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent et donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son 1^{er} adjoint pour signer ladite convention en précisant dans la délibération que les frais du notaire seront à partager entre les deux parties acquéreur et vendeur.

➤ **Délibération logiciel BERGER LEVRAULT**

Claire OLLIVIER fait part aux membres du Conseil Municipal de mettre en place une formation paies et budget sur le logiciel de la mairie suite à l'arrivée de Sabine TUAL.

Le coût est de 790 € pour une seule formation.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de mettre en place une formation globale « paies-budget » au logiciel BERGER-LEVRAULT.

Dit que la somme de 1.580 € sera inscrite au BP 2018 dépenses de fonctionnement.

➤ **Délibération logement école**

Jany BOUVARD fait part aux membres du Conseil Municipal de louer le logement de l'école à M. et Mme DECARSIN à partir du 1^{er} janvier 2018 pour un montant mensuel de 495 € et de déduire les frais d'installation de la ligne téléphonique sur un prochain loyer

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de fixer le montant du loyer à 495 € et la déduction de l'installation de la ligne téléphonique.

➤ **Délibération location du local au chai**

Jany BOUVARD fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de location du local du chai d'une superficie de 480 m² à l'association l'ANDVE, moyennant un loyer mensuel de 600 €, un mois de loyer gratuit. La commune s'engage à fournir la peinture mais les travaux resteront à la charge du locataire.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent de louer ledit local à l'association l'ANDVE au prix de 600 € par mois sous les conditions décrites ci-dessus.

➤ **Délibération pour l'achat d'une boîte à clef**

Jany BOUVARD fait part aux membres du Conseil Municipal de l'achat d'une boîte à clef pour le local de l'AMAP.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent l'achat d'une boîte à clef qui sera installer auprès du local.

➤ **Délibération étude de la salle Jacques Villeret**

Jany BOUVARD fait part aux membres du Conseil Municipal que suite à un rendez-vous avec l'ADAC fin décembre, ce cabinet d'études nous conseille de rencontrer l'ALEC 37 afin de procéder à un diagnostic énergétique.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal donnent tout pouvoir à Jany BOUVARD pour se renseigner de leur mission et du coût afin de mettre en place une étude de maîtrise d'œuvre

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Calendrier des dates de réunion du Conseil Municipal pour l'année 2018.
- ❖ Jany BOUVARD : Suite à la mise en place de l'organigramme clés, un courrier pour signature sera remis aux associations ainsi qu'un pass en échange d'une caution comme convenu dans la délibération 2017-101.
- ❖ Gérard BEGUIER fait part que les riverains situés vers « la Vallée de Mesvres » étaient déçus de ne pas voir toutes les illuminations fonctionner. La panne de l'une d'entre elles était due aux fortes tempêtes et la difficulté d'obtenir une nacelle pendant la période de Noël n'a pas permis d'intervenir sur le branchement.
- ❖ Pascale CHERBONNIER souhaiterait des informations sur le dossier du bassin d'orage. René GALEA fait part aux membres du Conseil Municipal de programmer une réunion d'information entre les élus afin de faire le point sur ce dossier.
- ❖ Michel JEZY fait part que le Conseil Départemental devrait aborder très prochainement la rénovation du pont de Civray-de-Touraine.

La séance est levée à 22h30.

Rappel des délibérations prises :

15/01/2018	001	Validation du PADD
	002	Rencontre avec l'ALEC
	003	Révision du loyer du Chai artisanal avec l'éventuel locataire ANDVE
	004	Prise en charge installation ligne téléphonique pour appartement de l'école
	005	Tableau de mise à jour des effectifs
	006	Dissolution du SICALA
	007	Achat de la parcelle ZE43C – installation d'une réserve incendie souple
	008	Convention avec le Syndicat d'eau pour le passage d'une conduite d'eau sous le Cher
	009	Participation de la commune de Chenonceaux pour les frais de restauration scolaire de l'année 2016-2017
	010	Participation classe de découverte pour 3 enfants supplémentaires
	011	Affectation budget formation Berger Levrault